APRÈS ART. 16 N° **673**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 673

présenté par Mme Corneloup, M. Bony, M. Le Fur, Mme Bazin-Malgras, Mme Bay et Mme Kremer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.